

PRÉ-INSCRIPTIONS PAR MAIL

Ouverture des pré-inscriptions le jeudi 4 avril, à partir de 8h, par mail à l'adresse ml.dagorn@ville-auray.fr

Merci d'indiquer le séjour choisi, le nom et le prénom de votre enfant, sa date et son lieu de naissance, son adresse complète ainsi que la classe et l'école qu'il fréquente, + le nom, le prénom et les coordonnées du responsable légal à contacter pour la réponse.
NB : pour le séjour voile, le pass nautique est obligatoire.

Une réponse vous sera renvoyée dès vendredi 5 avril au soir, validant ou non l'inscription.

Les places sont priorisées dans cet ordre :

- > Enfants alréens n'ayant pas participé à un séjour en 2023
- > Enfants alréens
- > Enfants non alréens scolarisés à Auray, enfants de parents travaillant à Auray (fournir un justificatif de -3 mois).
- > Non alréens.

PIÈCES À FOURNIR UNE FOIS L'INSCRIPTION CONFIRMÉE

Pass Nautique (anciennement test d'aisance aquatique),

Dossier unique famille, complété par le responsable légal de l'enfant, téléchargeable sur www.auray.fr - page accueil de loisirs (un par année scolaire),

Fiche sanitaire, téléchargeable sur www.auray.fr (page séjours ENFANCE)

Photocopie des vaccinations (DT Polio à jour),



Attestation du quotient CAF de moins de 3 mois avec le numéro d'allocataire, ou MSA.

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.



RÈGLEMENT & TARIFS

TARIFS :

| | Séjour 5 jrs / 4 nuits | Séjour 2 jrs / 1 nuit |
|--|---------------------------|--------------------------|
| TARIF MINI | 86,54 € | 29.98 € |
| TARIF MAXI | 127,19 € | 46.24 € |
| Taux d'effort appliqué au QF CAF des alréens NON ALRÉEN | 0,12 | 0,12 |
| | 145,84 € | 53.7€ |

• Règlement sur facture à effectuer avant le séjour.

Chèques ANCV, bons CAF acceptés. • Toute annulation du séjour sera facturée.

• Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical (à fournir au plus tard 5 jours à compter du jour du départ).

• La direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse se réserve le droit d'annuler le séjour en cas d'intempéries, de contraintes sanitaires ou d'un nombre insuffisant d'inscrits.

2024



SÉJOURS VACANCES DE PRINTEMPS

SÉJOUR VOILE et SÉJOUR 1ère NUIT

Du lundi 22 au vendredi 26 avril

5 jours et 4 nuits

16 enfants 9 à 12 ans

(jusqu'à la 6ème maximum)

Du lundi 29 au mardi 30 avril

2 jours et 1 nuit

18 enfants de 3 à 8 ans

Nouveau :
Dès 3 ans



À PRÉVOIR
Pass Nautique,
(anciennement test
d'aisance aquatique)
OBLIGATOIRE

AURAY
— An Alre —

Éducation • Enfance • Jeunesse
10 rue Auguste La Houlle
02 97 24 36 76 • clsh.arlequin@ville-auray.fr
www.auray.fr

OBJECTIFS DU SÉJOUR

- * Permettre aux enfants de vivre et de s'amuser au sein d'un groupe,
- * Aider les enfants à être autonome dans un cadre différent,
- * Responsabiliser les enfants dans les tâches quotidiennes,
- * Aider les enfants dans l'apprentissage du respect sous toutes ses formes,
- * Favoriser le développement de la personnalité de chacun,
- * Faire découvrir aux enfants la vie collective.

LE TOUT, DANS UN CADRE AGRÉABLE DE VACANCES.



HÉBERGEMENT & VIE QUOTIDIENNE

L'hébergement est assuré en pension complète au centre de vacances de Ker Yvonnick, en bord de mer, à Locmariaquer.

Les enfants dormiront dans des chambres dortoirs, de 6 maximum (non-mixtes).

Afin d'aider les enfants à gagner en autonomie, sur les temps de vie quotidienne, chacun aura tour à tour des responsabilités au sein du groupe.

Les enfants participeront donc aux tâches de la vie quotidienne (mise en place et débarrassage de la table, cuisine, vaisselle, balayage de leur chambre..).

Le soir, des veillées jeux sont prévues après les repas.

Pour le séjour voile, une réunion d'information OBLIGATOIRE aura lieu le mardi 16 avril à 19h, à l'Accueil de loisirs, 10 rue Auguste La Houle à Auray (bâtiment vert).



Séjour Voile :

L'école de voile est installée à la pointe de Kerpenhir, avec une vue imprenable sur les îles morbihannaises. Il se situe à 200 mètres du centre de Ker Yvonnick.

Le souhait de l'équipe de la Société Nautique est de faire découvrir ou redécouvrir les joies, le partage, la convivialité ainsi que les sensations de glisse et de vitesse qu'offrent la voile !

Labellisée École Française de Voile, la Société Nautique propose un stage de 5 séances de voile sur Funboat, encadrées par des moniteurs de voile qualifiés et diplômés de la FFV.

Le funboat est le bateau idéal pour les jeunes amateurs de sensations et de glisse. Ce petit catamaran rassurant, rapide et très maniable, est un bateau unique en son genre. Venez découvrir le plaisir des premières sensations de vitesse partagées (à 2 ou à 3 sur le catamaran).

Suivant les conditions météorologiques, l'apprentissage de la voile se déroulera soit côté Golfe du Morbihan, soit dans la Baie de Quiberon.



Le funboat est le bateau idéal pour commencer la voile.

Une combinaison néoprène sera fournie à chaque enfant.

Séjour Première nuit:

L'objectif de ce petit séjour de 2 jours est de sortir du cercle familial le temps d'une nuit.

Sur place, les enfants de 3 à 8 ans seront répartis par tranches d'âges (3/4 ans, 5/6 ans et 7/8 ans).

Les doudous sont invités à participer à cette nuitée à Ker Yvonnick.

Inscription et renseignement : uniquement par mail

AIDE AU CALCUL DE TARIFS :

ALRÉENS: pour pouvoir calculer votre tarif : multiplier votre QF (Quotient Familial) CAF par le taux d'effort (0,12), puis référez-vous au montant minimum ou maximum.

TOUS:

> Si le QF de janvier 2024 se situe entre 0 et 450€, la CAF prend en charge 65 % du coût d'une semaine de séjour. L'aide est plafonnée à 550 €.

> Si le QF de janvier 2024 se situe entre 451 et 700€ ou 451 et 800€ pour les familles bénéficiaires d'AEEH*, la CAF prend en charge 50% du coût d'une semaine de séjour. L'aide est plafonné à 400€.

* Aide AVE ouverte uniquement pour l'enfant bénéficiaire de l'AEEH.

Droit limité à 15 jours par enfant et par an.